

*République Française*

*Département de l'Aveyron*

***Extrait du Registre***

***Des Délibérations du Conseil***

***De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier***

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 30

*Date de convocation : 11/12/2025*

Séance du 18 décembre 2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de décembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

**Présents :** Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, Claude SERS, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

***En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN***

***Excusés ayant donné un pouvoir : Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE, André SERIN à Bernard VIALA, Anne-Claire SOLIER à Monique ALIÈS, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET***

***Absents : Laure BERNAT, Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Guy SALES***

***Michelle FONTANILLES est désignée secrétaire de séance***

-----  
N°20251218\_147

**Objet : Attribution des subventions aux associations ou organismes dans lesquels a été pris un engagement financier – Centre Intercommunal d’Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier – Exercice 2025 – subvention complémentaire**

Vu la délibération N° 20250424\_054 en date du 24 avril 2025 attribuant une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 au Centre Intercommunal d’Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier pour un montant de 33 000,00 €.

Vu la délibération N° 20251218\_146 en date du 18 décembre 2025 autorisant la Décision Modificative n° 02 pour le Budget Général,

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

Dans le cadre du vote du budget primitif et des décisions modificatives 2025 du Budget Général, il a été mentionné les organismes dans lesquels un engagement financier a été pris. Afin de permettre le versement des subventions annuelles 2025, d'acomptes, ou de complément, il convient de confirmer, par délibération, certaines de ces attributions, notamment celle du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire pour l'année 2025 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier pour un montant de 40 000,00 €,
- **VALIDE** la subvention de fonctionnement pour l'année 2025 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier pour un montant total de 73 000,00 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à faire procéder aux versements d'acomptes, de complément ou de la totalité du montant en fonction du besoin de l'organisme, dans la limite de son attribution.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Monique ALIÈS*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*